



L'ENGAGEMENT POLITIQUE DES ÉLUES PROVINCIALES

Aurélien DETHIER

Titulaire du Master de spécialisation en études de genre

Cet article est issu d'une recherche menée dans le cadre du master de spécialisation en études de genre, dont le but était d'interroger l'engagement des élues provinciales, et notamment, de déterminer si ce niveau de pouvoir offrait une plus grande ouverture aux femmes politiques. C'est la lecture du livre *la citoyenneté politique des femmes*¹ (que je conseille de mettre entre toutes les mains) qui m'a poussé à me questionner sur l'engagement politique des femmes. L'étude de l'Université des femmes sur l'engagement des élues a également été un facteur déclencheur². La citoyenneté ne passe-t-elle pas également par l'engagement politique ? Trop souvent considéré comme un monde d'hommes, le champ politique a longtemps été désinvesti par les femmes, même si elles ont obtenu le droit de vote en 1948³ et la possibilité d'être élues depuis 1921.

POURQUOI LA PROVINCE ?

Le niveau provincial est tout à fait singulier dans le système politique belge. Niveau local mais qui n'est pas présent partout en Belgique (il n'existe pas en Région bruxelloise notamment), niveau local mais dont les listes électorales sont clairement identifiées par les partis politiques nationaux, niveau menacé dans son existence par une frange de la classe politique, niveau de pouvoir dont les compétences ne sont définies que par l'intérêt provincial selon la Constitution et qui ne sont pas comprises par la majorité de la population.

POINTS DE VUE DES ÉLUES PROVINCIALES SUR LEUR ENGAGEMENT

Pour répondre à mes questions, j'ai interrogé les élues provinciales. Dans un premier temps, par l'intermédiaire d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des mandataires, puis dans le cadre d'entretiens semi-directifs, afin d'approfondir certains sujets plus interpellants.

La recherche menée s'est axée sur trois volets essentiels : La personnalité et le parcours des élues, leur point de vue sur les règles contraignantes et les obstacles qu'elles peuvent rencontrer dans leur carrière politique.

PROFILS DES ÉLUES

Après une compilation des réponses recueillies, l'élue provinciale type est âgée de 42 ans en moyenne, a mené des études supérieures (en majeure partie, un baccalauréat), est mariée avec des enfants et travaille dans le secteur tertiaire. Par comparaison avec les autres niveaux de pouvoir, les élues provinciales sont très semblables à leurs consœurs au niveau fédéral ou régional⁴.

OBSTACLES À LA CARRIÈRE

Les freins que les femmes peuvent rencontrer dans la carrière politique sont de trois niveaux⁵ : macro, méso et microsociologique. À ce dernier niveau, on retrouvera les décisions personnelles de se lancer en politique. Au niveau méso, ce sont les comportements des partis politiques à leur égard. Au dernier niveau, on retrouve le comportement du corps électoral ainsi que le fonctionnement du système électoral.

Le niveau macro est plutôt favorable aux femmes en Belgique. Effectivement, les systèmes politiques d'élections à plusieurs tours comme en France sont beaucoup plus limitants. Notre système représentatif laisse plus de place à l'ouverture. Cependant, le compor-

tement des électeurs peuvent avoir également une influence. Au final, ce sont les citoyen-ne-s qui choisissent leurs représentant-e-s ou non. Au niveau méso-sociologique, j'ai pu confirmer deux obstacles importants : la *district magnitude* et la *party magnitude*. La première peut être entendue comme le nombre de personnes à élire. Dans de nombreux cas, le district électoral provincial et l'offre des partis sont tels que seule une personne est élue, souvent la tête de liste. La *district magnitude* a alors un effet très négatif sur l'élection des femmes puisqu'elles représentent moins de 20 % des dites têtes de liste. La *party magnitude* revient au positionnement des femmes sur les listes par les partis politiques. Au cours de la législature précédente, la tirette intégrale⁶ n'était pas encore de mise. Cela signifie que les partis politiques avaient plus de prérogatives quant aux positions sur les listes. Elle a eu un effet relativement négatif car les places éligibles sont réservées aux hommes. Au niveau personnel, les obstacles liés à l'engagement politique restent nombreux. Dans la plupart des cas, la conciliation entre la vie de famille, la carrière professionnelle et la carrière politique sera le plus grand obstacle. Jongler avec trois mondes, c'est forcément en laisser un de côté. Certaines sont des professionnelles de la politique et sont membres

d'exécutifs communaux. D'autres ont choisis comme équilibre de restreindre le temps consacré à la famille (malgré les éventuels reproches). D'autres enfin limitent leur engagement politique. Les réunions du conseil sont organisées une fois par mois ne sont que rarement citées comme contraignantes. Cependant, l'ensemble des missions annexes « la représentation » qui permet à une élue d'accroître son réseau et son poids électoral se tiennent souvent durant les heures de travail et sont difficilement conciliables avec une carrière professionnelle et la sphère familiale. Les élues provinciales citent enfin régulièrement la vie de famille comme un obstacle à la carrière politique avec deux stratégies pour y faire face : attendre que « les enfants soient grands » ou tenter de concilier les deux (avec plus ou moins de facilité en fonction du soutien de la sphère familiale).

LES MESURES CONTRAIGNANTES

Quelle que soit la forme des mesures contraignantes, elles ne sont pas vues comme une bonne chose par les répondantes. Au mieux, elles sont considérées comme des mesures nécessaires mais transitoires. Ce type de réflexion sur les quotas n'est pas neuf⁷. Cela signifierait-il que les mentalités n'ont pas beaucoup évolué en une vingtaine d'années⁸? Certaines réactions sont même véhémentes vis-à-vis des mesures contraignantes. Elles sont vues, pour certaines, comme ridicules. Comment expliquer cette défiance vis-à-vis d'un système qui a fait ses preuves? Une première explication qui pourrait être fournie provient des femmes élues elles-mêmes. Avant la mise en œuvre des quotas ou de mesures contraignantes et dès leur début, les candidates ne voulaient pas de cette étiquette « être la femme du quota ». Encore aujourd'hui, les élues provinciales expliquent qu'elles sont mal à l'aise vis-à-vis de ces mesures et préféreraient être élues pour leurs qualités et non pas à cause d'une quelconque règle.

LES RÉSULTATS DE 2018

Pour compléter cet article, j'ai voulu me pencher sur les résultats des élections provinciales du 14 octobre 2019 en Wallonie. Ces derniers sont simples à obtenir puisqu'ils sont publiés sur les différents régionaux consacrés aux élections locales. Pour la Wallonie : <https://elections2018.wallonie.be/>. Il est à saluer que la première assemblée majoritairement féminine est une province. En effet, le conseil provincial du Brabant wallon est majoritairement composé de femmes. On peut néanmoins regretter que cette tendance

ne soit pas suivie dans l'exécutif (une seule femme sur 4 députés provinciaux).

La présence des femmes a par contre malheureusement reculé dans la province de Luxembourg. Cela est d'autant plus dommage que cette dernière était presque paritaire durant la législature précédente. Le collège provincial quant à lui reste parfaitement égalitaire.

Dans le namurois, la situation s'est très légèrement améliorée. Le fait que celle-ci soit toujours la plus déséquilibrée pose question. Il n'y a que 10 conseillères sur 37 sièges. Si l'hypothèse de la taille des districts peut expliquer une partie de la situation, aucune explication globale n'est satisfaisante à ce stade.

Dans les provinces de Liège et du Hainaut, la situation est similaire, et l'on assiste à une très légère progression du nombre de femmes dans les hémicycles. Les collèges se trouvent quant à eux dans la moyenne (deux députées sur six).

On constate donc que le système de la « tirette intégrale » (serait-il possible d'expliquer en note de quoi il s'agit?) a eu un effet positif sur la représentativité des femmes. Cependant, elles ne représentent toujours pas la majorité des élu-e-s. Le plafond de 40% n'est toujours pas dépassé.

Notons que « élections directes », ne signifie pas pour autant que les personnes élues siègent! Il est fréquent que des pourvoyeurs et des pourvoyeuses de voix décident de ne pas siéger une l'élection passée. Cela a d'ailleurs presque toujours profité aux femmes au cours de la législature précédente : les élues directes étaient au nombre de 84 personnes et de 90 en fin de législature⁹.

EN GUISE DE CONCLUSION

Bien que les institutions provinciales soient particulières dans le paysage politique belge, elles ne sont pas plus ouvertes à l'engagement politique des femmes. Leur profil ne diffère d'ailleurs pas de ceux d'autres niveaux de pouvoir.

Les freins qui ont été relevés dans l'ensemble de la recherche sont similaires à ce que d'autres études ont pu relever pour d'autres niveaux de pouvoir notamment. Les femmes politiques doivent faire face à trois « fronts » (professionnels, personnels et politiques) et doivent poser des choix parfois difficiles à assumer. Les difficultés de reconnaissance dans les partis sont également prégnantes, encore aujourd'hui.

Les mesures contraignantes, si mal vues qu'elles puissent être, ont permis d'assurer une plus grande présence des femmes sur les listes électorales comme on a pu l'observer

entre la législature actuelle et celle qui a précédé.

L'engagement des femmes dans la vie politique provinciale est une réalité. Elles représentent plus de 40% des élu-e-s (ce qui correspond aux autres niveaux de pouvoir) et près de 30% dans les collèges provinciaux (ce qui est légèrement plus élevé que les gouvernements des entités fédérées).

La Belgique, avec son système de « tirette intégrale », est presque arrivée au maximum des contraintes pour les listes électorales sans verser dans l'opposé. La parité absolue sur les listes ne garantit pas ne garantit pas pour autant l'élection¹⁰ et une représentation égalitaire, à 50/50, dans les assemblées. Les têtes de liste, surtout pour un scrutin comme les élections provinciales, jouent certes un rôle crucial mais le comportement de l'électorat reste souverain et déterminant. La question de la sensibilisation des citoyens et des citoyennes à cette question devra donc être posée... ■

1 Marques-Pereira, Bèrèngère, *La citoyenneté politique des femmes*, Collection Compact civis, Éditions Armand Colin, 2003.

2 Broze, Laurence et al., *Femmes et politique. Le profil des candidates (sur les listes francophones) aux élections du 24 novembre 1991 avec des éléments de comparaison entre hommes et femmes*.

3 Marques-Pereira, Bèrèngère, Gigante, Catherine, «La représentation politique des femmes, des quotas à la parité?», *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2001/18 (n°1723), p. 5-40.

4 Delwit, Pascal, et al., «Le profil des candidats francophones aux élections régionales et européennes du 13 juin 2004», *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1880-1881, n°15, 2005, p. 5-65.

5 Van Der Dussen, Sophie, la représentation des femmes en Politique (1994-2004), *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2013/34 (n°2199-2200), p. 5-88.

6 Entendue comme l'obligation d'alternance entre femmes et hommes sur les listes électorales.

7 L'étude de 1991 menée par l'Université des Femmes, notamment, montrait des résultats similaires.

8 Pourtant, les résultats aux élections montrent un effet bénéfique pour la présence des femmes de ces réglementations.

9 Dans de nombreux cas, les élus provinciaux qui décidaient de ne pas siéger ou qui étaient élus à un autre niveau de pouvoir étaient remplacés par des élues.

10 Les situations sont certes marginales mais plusieurs listes dans plusieurs districts ont connu des situations où les femmes ne parvenaient pas à être élues alors que leurs colistiers (précédents et suivants) l'étaient.